



N°3639
Entrée le 11.02.2026
Chambre des Députés

Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 12.02.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, ainsi qu'à Madame la ministre de la Digitalisation.

Le gouvernement français a confirmé début février 2026 qu'il va sortir le « Health Data Hub » – le grand entrepôt national de données de santé pour la recherche – de l'infrastructure cloud de Microsoft pour le migrer vers un hébergeur européen qualifié SecNumCloud, non soumis au droit américain.

La préoccupation centrale avancée en France pour cette décision concerne la souveraineté numérique et la sécurité juridique des données de santé, jugées trop exposées au droit extraterritorial américain (Cloud Act, FISA, etc.) du fait de l'hébergement chez Microsoft.

Le futur hébergeur devra être certifié SecNumCloud, ce qui implique notamment de ne pas être soumis à une législation extra-européenne et de respecter des exigences renforcées de sécurité, résilience et gouvernance des données.

Pour les citoyens, l'objectif affiché est que les données restent chez un opérateur européen, avec un risque moindre d'accès par des autorités étrangères, tout en permettant une utilisation plus large pour la recherche, l'épidémiologie et les outils d'IA, dans des environnements fortement cloisonnés.

Pour la recherche publique et privée, le gouvernement français promet un entrepôt enfin pleinement exploitable, tout en conservant un encadrement strict (Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), procédures d'accès, anonymisation/pseudonymisation) et en renforçant la confiance des acteurs.

Cette décision s'inscrit aussi dans une priorité donnée à la souveraineté numérique européenne, qui s'est amplifiée avec les graves dérives observées depuis le début de l'administration Trump 2 aux États-Unis d'Amérique en matière de violation de l'état de droit à l'intérieur du pays comme des règles de droit international et des pressions sur ses alliés européens.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Compte tenu des projets de recherche en cours en matière de santé (médecine translationnelle, recherche cancérologique, Parkinson, etc.) reposant sur une collecte et un traitement de données de santé de qualité, dans quel environnement cloud sont actuellement conservées les données de santé luxembourgeoises ?

- Le gouvernement luxembourgeois envisage-t-il d'avoir recours à un hébergeur luxembourgeois ou européen certifié SecNumCloud pour les données de santé et toutes autres données sensibles relatives à des ressortissants et résidents luxembourgeois ?
- Compte tenu des risques réels, amplifiés par la politique américaine actuelle, d'accès aux informations luxembourgeoises pour des usages économiques (entraînement des IA d'entreprises de la tech US) ou d'espionnage, le gouvernement maintient-il sa coopération avec Google pour l'élaboration d'un cloud souverain luxembourgeois ? N'est-il pas d'avis qu'il serait judicieux d'élaborer un tel projet avec des acteurs européens ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Franz Fayot
Député



Mars Di Bartolomeo
Député